



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande :
Déposée le :
Références du dossier :

<h2 style="margin: 0;">Demande de relevé des formalités</h2> <h3 style="margin: 0;">pour la période antérieure au 1^{er} janvier 1956</h3> <p style="margin: 10px 0;">à souscrire en DEUX exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés. (voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).</p> <p>Service de publicité foncière :</p>	IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR
	<p>Identité ¹ :</p> <p>Adresse :</p> <p>Courriel ² :</p> <p>Téléphone :</p> <p>À, le ____ / ____ / ____</p> <p>Signature (obligatoire) :</p>

IDENTIFICATION DES PERSONNES
Si le nombre de personnes est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1			
2			
3			
4			
5			

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)

Nombre de personnes identifiées :	x 5 € =	€
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :		+ €
	TOTAL =	€

MODE DE PAIEMENT

chèque à l'ordre du Trésor public
 virement
 carte bancaire
 numéraire (si n'excède pas 300 €)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules).
² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.
³ Pour les associations ou syndicats, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

RESTITUTION DE LA DEMANDE

En application de l'article 10 du décret modifié n°55-22 du 4 janvier 1955, la documentation à utiliser pour répondre à votre demande n'est plus conservée par le service de publicité foncière. Je vous invite à vous rapprocher du service départemental d'archives de ⁴

.....
où cette documentation peut être désormais consultée.

DEMANDE IRRÉGULIÈRE

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

- désignation des personnes incomplète
- demande non signée et/ou non datée
- défaut ou insuffisance de provision
- autre :

RÉPONSE DU SERVICE DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

- aucune information entrant dans le cadre de la présente demande ne figure dans la documentation.
- vous trouverez ci-dessous les informations délivrées en réponse à votre demande.

N° d'ordre	Personnes	Registre des formalités		Formalité		
		Volume	Numéro	Date	Nature	Service de publicité foncière compétent à la date d'exécution
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

Renseignement(s) délivré(s) à la date du ____ / ____ / _____

Le ____ / ____ / _____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*

⁴ Coordonnées du service départemental d'archives.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.

